



*Vue d'ensemble de la salle polyvalente de Sainte-Hélène-du-Lac
à l'arrière plan l'église*

Commune de Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie)

Rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire

cahier des charges : pré-programme et règlement de la consultation



Sommaire

A - Pré-programme

1 - Introduction :

p 2

- ☀ Introduction
- ☀ Présentation de la commune
- ☀ Plan de situation

2 - Présentation de l'opération :

p 5

- ☀ Contexte et enjeux de l'opération
- ☀ Le foncier de l'opération
- ☀ Les contraintes d'urbanisme (P.P.R.N, P.L.U.)
- ☀ Photographies du site et de ses abords
- ☀ Photographies de la salle polyvalente et du restaurant scolaire (espaces intérieurs)
- ☀ Plan de la salle polyvalente

3 - État des lieux fonctionnel :

p 10

- ☀ L'organisation actuelle
- ☀ Les usages
- ☀ L'occupation actuelle
- ☀ Les surfaces actuelles
- ☀ Les dysfonctionnements relevés

4 - État des lieux énergétique et environnemental : p 13

- ☀ Caractéristiques générales
- ☀ L'enveloppe du bâtiment
- ☀ Les équipements

5 - Orientations retenues : p 15

- ☀ Au niveau fonctionnel
- ☀ Au niveau de l'enveloppe financière

6 - Les besoins fonctionnels : p 16

- ☀ Les locaux
- ☀ Les surfaces souhaitées
- ☀ Le schéma fonctionnel d'organisation
- ☀ Exigences générales

7 - Calendrier : p 18

8 - Documents complémentaires p 19

B - Règlement de la consultation p 20

Avis d'appel public à la concurrence p 22

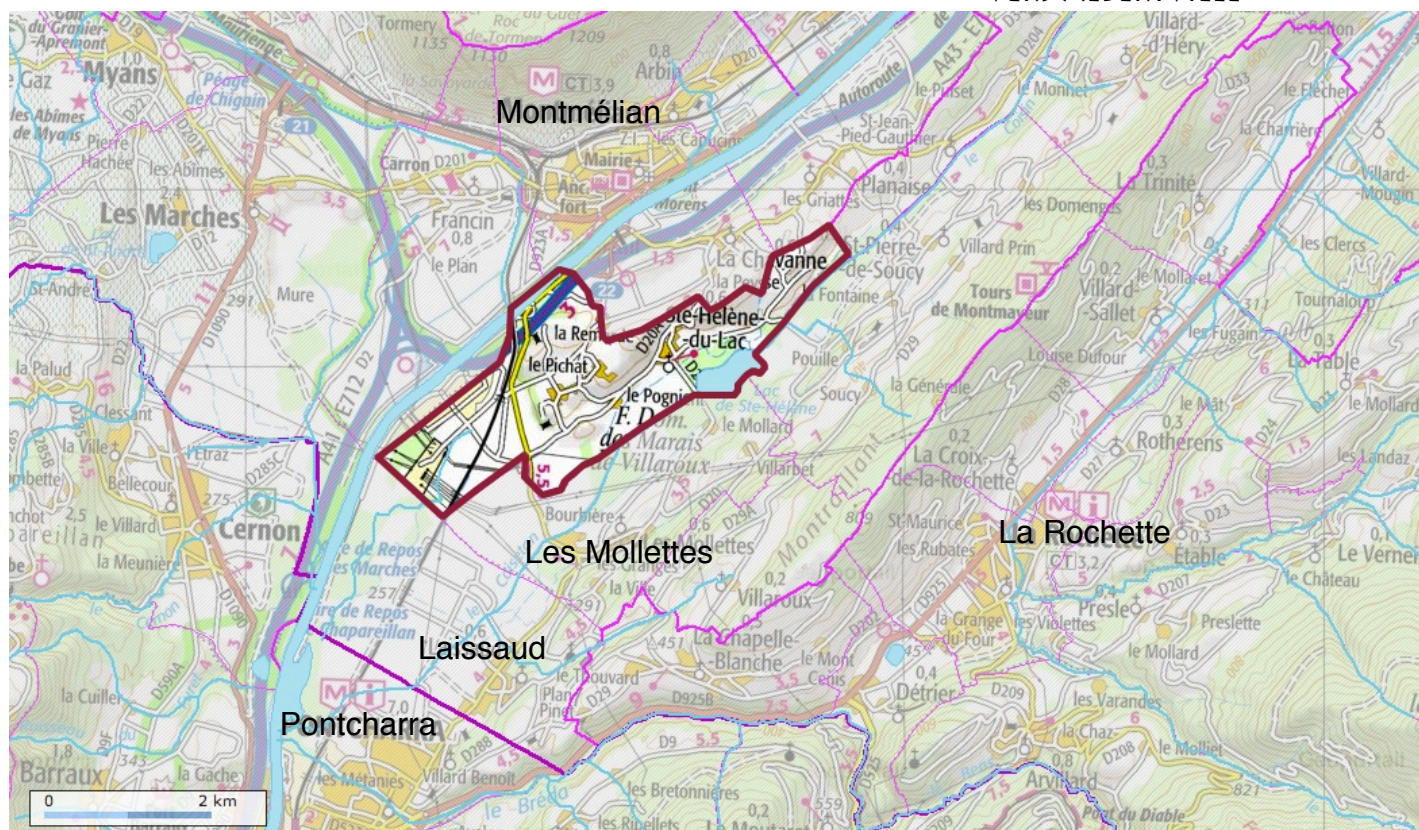
*Le pré-programme résume le programme technique détaillé réalisé par les bureaux d'études ENER'BAT et Dyn*AMO qui sera fourni aux équipes de maîtrise d'œuvre candidates pour la deuxième phase de la consultation.*

1 - Introduction

Deux projets communaux ont été réalisés ces dernières années à Sainte-Hélène-du-Lac : la construction d'une nouvelle école en 2014 et la réhabilitation de la mairie en 2016. À côté de ces deux équipements se trouve la salle polyvalente construite en 1995 qui nécessite aujourd'hui d'être rénovée pour améliorer ses performances thermiques et sa fonctionnalité. C'est dans cet édifice qu'est assuré le service de restauration scolaire.

VERS CHAMBÉRY

VERS ALBERTVILLE



VERS GRENOBLE

Plan de situation de Sainte-Hélène-du-Lac, limites communales
(d'après sources IGN)

Présentation de la commune

La commune de Sainte-Hélène-du-Lac est située en Savoie dans la vallée de l'Isère près de Montmélian. Son altitude est comprise entre 252 m et 370 m. Elle compte 767 habitants. Elle doit son nom à la présence d'un lac naturel réputé pour la pêche, alimenté par les eaux du Coisin et dont l'exutoire nommé Coisetan se jette dans le Bréda et l'Isère en amont de Pontcharra. Sainte-Hélène-du-Lac appartient au canton de Montmélian et est limitrophe des communes de La Chavanne, Planaise, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Saint-Pierre-de-Soucy, Les Mollettes, Laissaud, Francin et Montmélian.

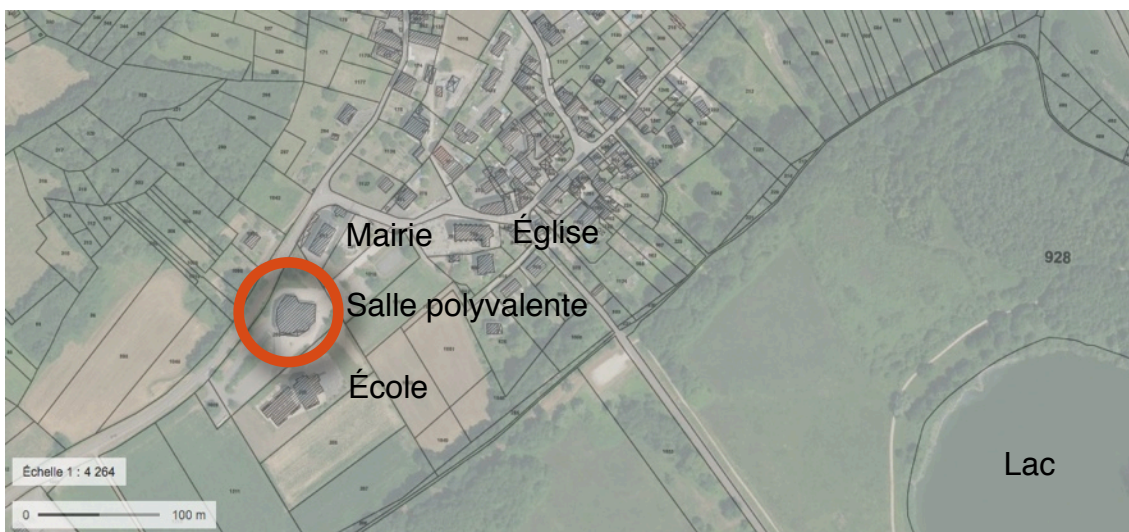
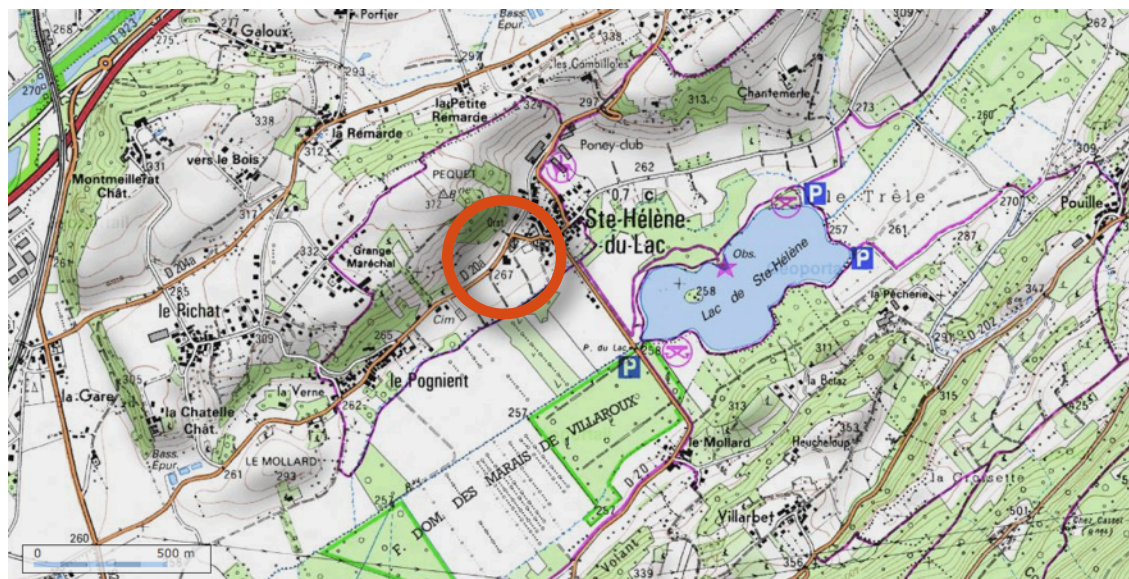
La population de la commune est en croissance soutenue comme le montre le tableau suivant :

| Évolution démographique de Sainte-Hélène-du-Lac (population sans double compte, source INSEE) | | | | | | | | |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 1962 | 1968 | 1975 | 1982 | 1990 | 1999 | 2008 | 2013 | 2015 |
| 333 | 342 | 298 | 411 | 543 | 599 | 660 | 730 | 767 |

La commune est répartie en plusieurs hameaux. Parmi ceux-ci, le chef-lieu, situé à proximité du lac, regroupe l'église, la mairie, l'école et la salle polyvalente.

La commune est membre de la Communauté de communes Cœur de Savoie qui regroupe une quarantaine de communes de la Combe de Savoie et du Val Gelon.

Plan de situation



plan de situation
de la salle polyvalente
de Sainte-Hélène-du-Lac
(extrait de la carte I.G.N.)

2 - Présentation de l'opération

Contexte et enjeux de l'opération :

La commune de Saint-Hélène-du-Lac prévoit d'effectuer des travaux d'amélioration thermique de l'enveloppe de la salle polyvalente. Elle a confié une mission de diagnostic énergétique au bureau d'études ENER'BAT et de diagnostic fonctionnel au cabinet Dyn*AMO.

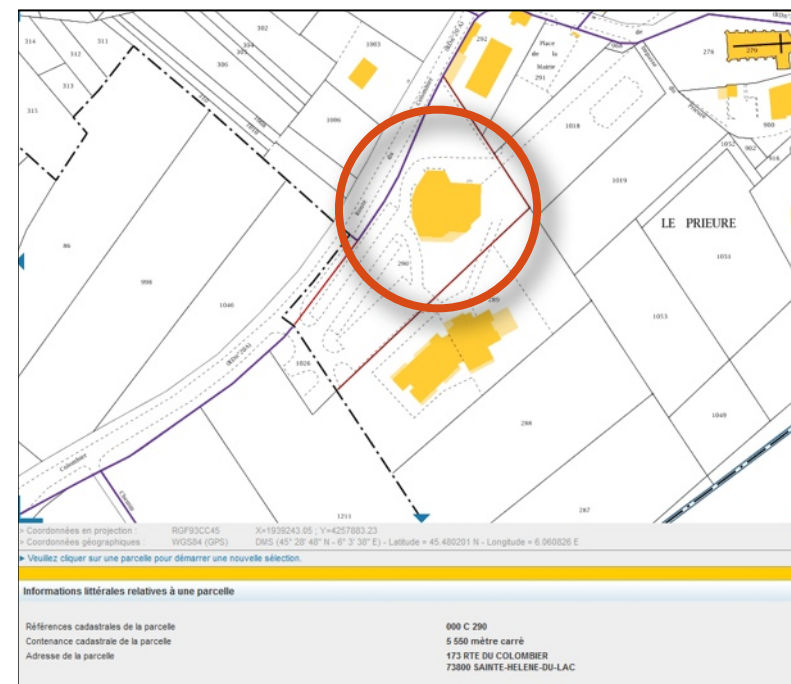
La salle polyvalente a été construite en 1995. Ses performances thermiques sont médiocres au regard des objectifs nationaux souhaités actuellement.

Au-delà du contexte énergétique, la salle ne donne pas entière satisfaction sur le plan fonctionnel. L'organisation intérieure, les flux, la mutualisation des usages de mêmes salles, les contraintes sanitaires liées à la cantine scolaire (hébergée dans ce bâtiment) rendent la cohabitation difficile et font également ressortir un manque de place. Une réflexion a donc été engagée sur la réorganisation voire l'extension de cette salle avec proposition de scénarii de réorganisation fonctionnelle.

Le diagnostic a été ainsi mené sur le bâtiment existant en prenant en compte, dans les préconisations, ces modifications architecturales et structurelles.

Le foncier de l'opération :

Extrait du cadastre :



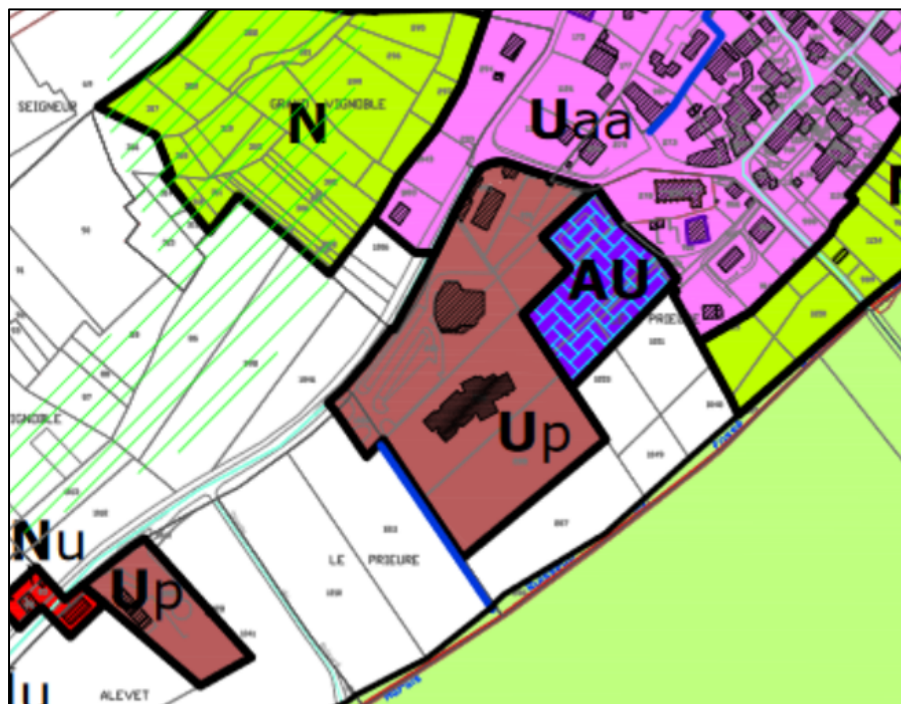
Extrait du cadastre de Sainte-Hélène-du-Lac

Les contraintes d'urbanisme :

- PPRN :

Sans objet

- PLU :



Extrait du zonage du PLU

Le PLU en vigueur a été arrêté par délibération du conseil municipal du 15/01/13 et approuvé le 11/07/16.

Le projet est situé en zone Up : Zone d'équipements publics

Les contraintes applicables sont les suivantes :

ARTICLE Up3 - CONDITIONS DE DESSERTE DES TERRAINS PAR LES VOIES PUBLIQUES OU PRIVEES, ET CONDITIONS D'ACCES AUX VOIES OUVERTES AU PUBLIC.

Tout terrain doit présenter un accès à une voie publique, soit directement soit par l'intermédiaire d'une voie privée d'une largeur de 3,50 m minimum (chaussée + accotement).

Photographies du site et de ses abords Espaces extérieurs



Vue d'ensemble de la salle polyvalente
à l'arrière plan l'église et le Mont-Blanc



Façade nord-ouest de la salle polyvalente



Vue d'ensemble salle polyvalente, école et église



Façade est, restaurant scolaire



Façade sud vue depuis l'école



Façade ouest (grande salle)



La salle polyvalente et la mairie



Vue de la mairie rénovée



Vue de l'école construite

Photographies de la salle polyvalente et du restaurant scolaire Espaces intérieurs



Entrée principale



Entrée, porte de la grande salle et bar



Entrée, vestiaire



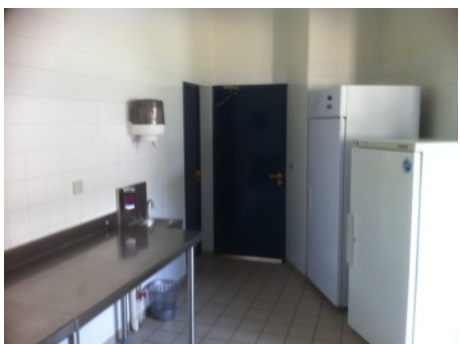
Plafond de la grande salle



Vitrages hauts de la grande salle



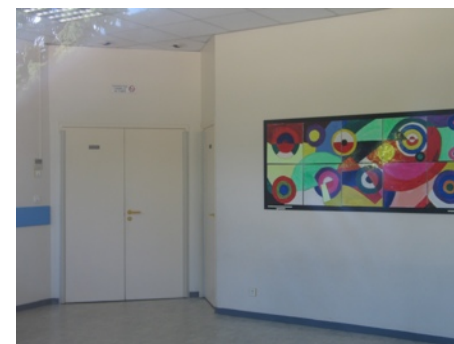
Grande salle et scène et bar à droite



Office existant

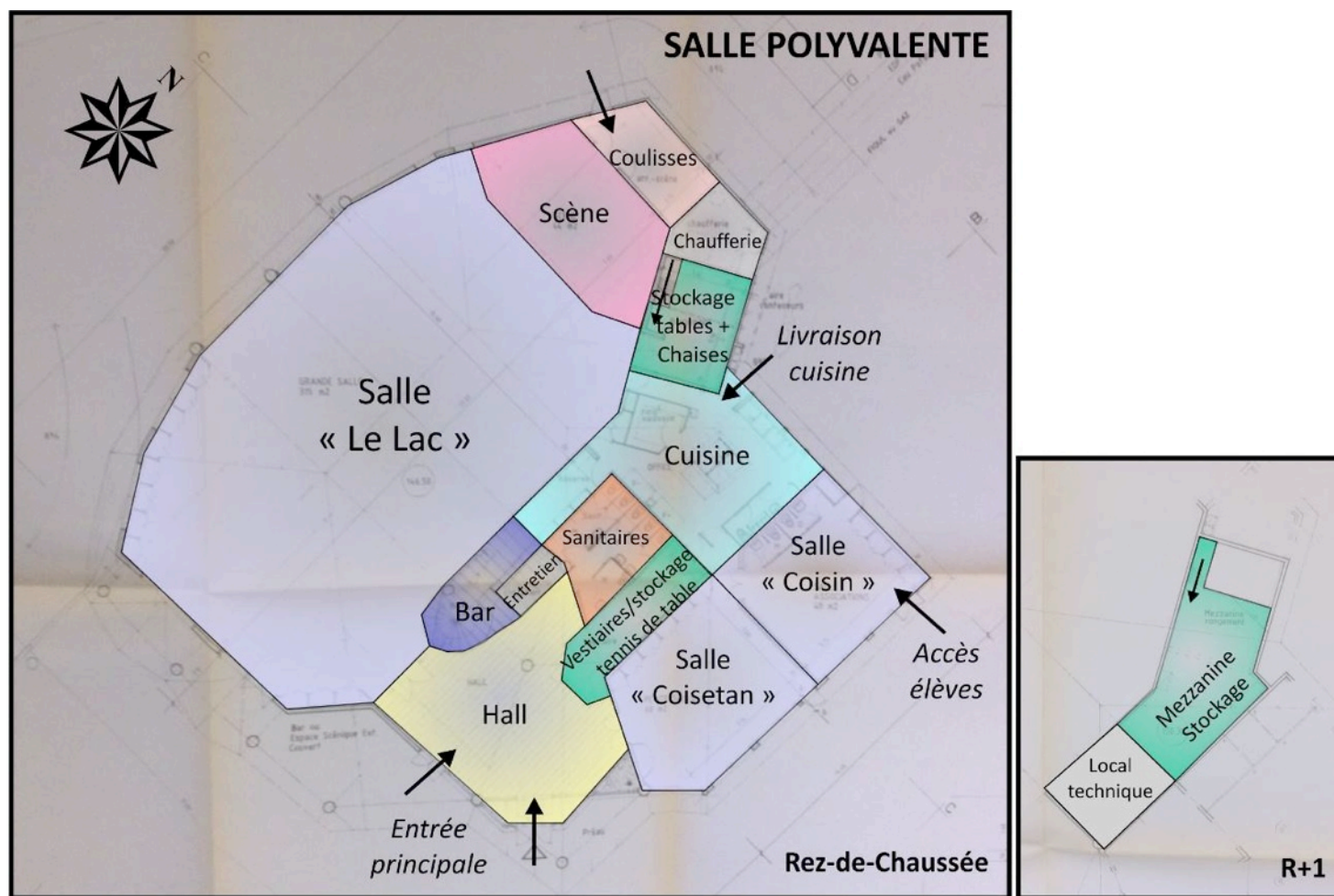


Restaurant scolaire (salle Coisetan)



Restaurant scolaire (salle Coisin)

Plan de la salle polyvalente



(schéma réalisé par Dyn*AMO)

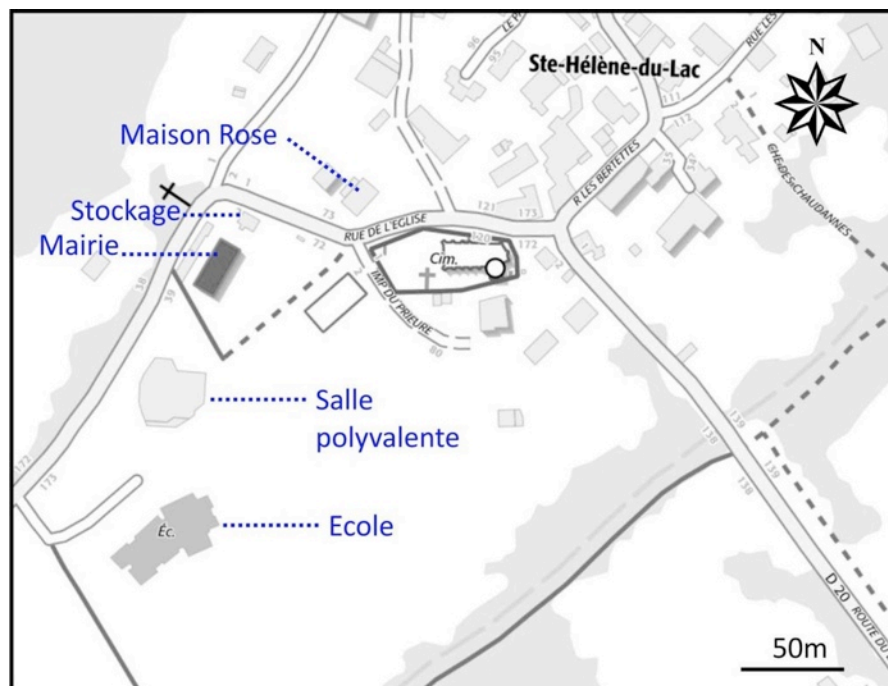
3 - État des lieux fonctionnel

L'organisation actuelle :

Les équipements disponibles au sein de la commune:

- Salle polyvalente
- Maison Rose/Ancienne Cure/Gîtes
- Salle d'activité de l'école
- Locaux de la mairie (R+1)

Ces équipements sont regroupés dans un périmètre de 200m.



Les associations présentes sur la commune sont les suivantes :

- A.C.C.A. (Chasse)
- A.P.P.M.A.(Pêche)
- LAC'ANIM
- A.D.A (Association des Aînés)
- « POUR LES MOMES »
- « LES FOUS DU LAC »
- Ass. Coccinelle et Graine d'Ortie
- CLUB TENNIS DE TABLE
- EVLILO LOGOSS DECOUVERTE
- AGV (n'existe plus actuellement)

Les usages :

Restaurant scolaire

- Utilisation des salles Coisin et Coisetan et de la cuisine tous les jours (sauf mercredi) pour une cinquantaine d'enfants, avec des plats livrés par liaison froide.

Associations:

- Tennis de table 1x par semaine – Salle du Lac
- Les Fous du Lac (Théâtre) 1x par semaine + représentations – Salle du Lac + cuisine
- Club des aînés – Salle du Lac + cuisine
- Lac'Anim – Salle du Lac + cuisine

Locations aux particuliers - Salle du Lac + Coisetan + Cuisine

Manifestations communales – Salle du Lac

Précisions sur l'école et le restaurant scolaire :

L'école de Sainte-Hélène du Lac fait partie depuis 1977 du regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Laissaud (cycle 3 : CE2, CM1 et CM2) - Les Mollettes (cycle 1 : PS, MS et GS) - Sainte-Hélène du Lac (cycle 1 et 2) ce qui signifie qu'il y a une répartition par âge des élèves des trois communes :

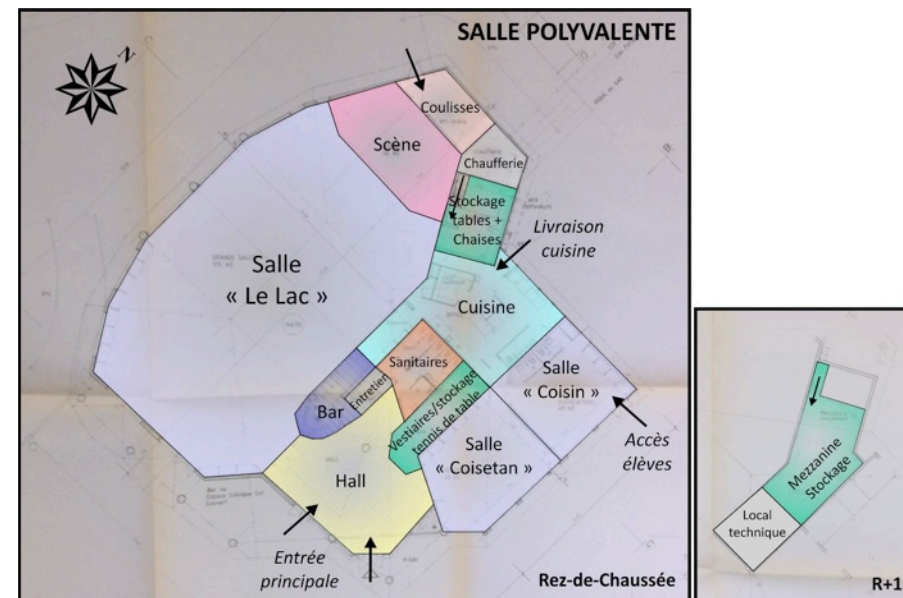
4 classes - L'école de Sainte-Hélène du Lac accueille les élèves de cycle 1 et 2 (GS, CP et les CE1).

3 lignes de transport scolaire sillonnent les hameaux des trois villages afin de permettre aux élèves de rejoindre leurs écoles respectives. Des employés communaux sont présents dans les bus pour veiller à la sécurité des enfants.

3 cantines gérées par du personnel communal sont au service des familles qui ne peuvent pas assurer le repas de midi à leur enfant
3 garderies fonctionnent dans les trois écoles à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h30.

L'occupation actuelle :

Le schéma ci-dessous met en évidence l'occupation fonctionnelle actuelle des locaux :



Capacité

| | |
|-----------|--|
| Le Lac: | 360 places sur chaises 256 places à table |
| Coisetan: | 48 places sur chaises |
| Coisin: | 20 places sur chaises |

Les surfaces actuelles :

| Types de locaux | ETAT DES LIEUX | | | Commentaires |
|-----------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------|---|
| | S.U. unitaire (m ²) | Nbre locaux | S.U. totale (m ²) | |
| SALLE POLYVALENTE | | | 473 m² | |
| Sas | 4 | 1 | 4 | |
| Hall d'accueil | 66 | 1 | 66 | |
| Vestiaires | 20 | 1 | 20 | 13 m ² utilisés pour tennis de table |
| Salle du Lac | 258 | 1 | 258 | |
| Scène | 43 | 1 | 43 | |
| Arrière scène | 13 | 1 | 13 | |
| Bar | 17 | 1 | 17 | |
| Stockage associations | 7,5 | 1 | 7,5 | Sous forme de placards |
| Stockage chaises et tables | 20 | 1 | 20 | |
| Sanitaires | 19 | 1 | 19 | |
| Local entretien | 5 | 1 | 5 | |
| CUISINE | | | 48 m² | |
| Cuisine | 48 | 1 | 48 | |
| Office | | | | |
| RESTAURANT SCOLAIRE | | | 109 m² | |
| Salle à manger (Coisetan) | 60 | 1 | 60 | |
| Vestiaires (Coisin) | 43 | 1 | 43 | |
| Sanitaires enfants | 6 | 1 | 6 | |
| TOTAL SU | | | 630 m² | |
| ESPACES EXTERIEURS | | | 0 m² | |
| Espaces pour manifestations | 0 | 0 | 0 | |

Les dysfonctionnements relevés :

- Acoustique de la salle du Coisetan non adaptée à un restaurant scolaire
- Pas de point d'eau/sanitaires au niveau des coulisses de la scène
- Pas d'usage dédié de la salle à manger du restaurant scolaire
- L'acoustique de la salle du Lac n'est pas satisfaisante (grande hauteur sous plafond avec réverbération importante)
- Les placards de stockage du matériel sont intégrés dans les salles ce qui ne permet pas un accès aisé notamment lors de la location des salles.
- Pas de zone spécifique identifiée pour la projection sur vidéoprojecteur
- Pas d'occultation complète possible dans la salle du Lac
- Usage des vestiaires pour le stockage du matériel de tennis de table
- La cuisine est exiguë pour la préparation de repas lors des manifestations (elle est conçue uniquement pour du réchauffage). Elle est suffisante pour le restaurant scolaire.
- Bar trop grand
- Hall d'accueil trop grand
- Pas d'éclairage extérieur au niveau de la sortie des coulisses

4 - État des lieux énergétique et environnemental

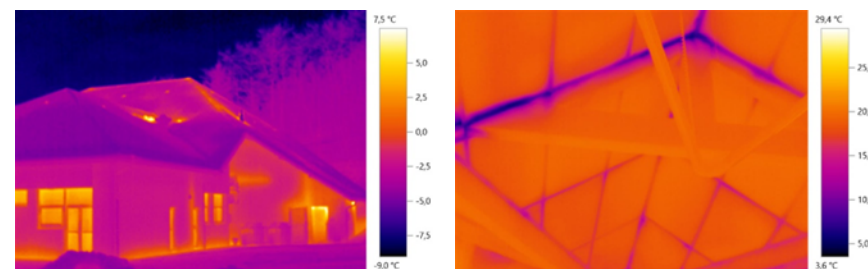
Caractéristiques générales :

- Consommations :
 - Électricité : 18 000 kWh
 - Gaz : 83 000 kWh
- L'ensemble du bâtiment est entièrement chauffé
- L'architecture est compacte mais dispose d'une salle très haute
- Le volume chauffé de la salle est très important
- Les surfaces vitrées sont orientées sud et apportent de forts apports solaires
- Un espace tampon important (accueil)
- Une lumière naturelle apportée dans la salle par les vitrages sud et en fond de salle par des ouvertures en hauteur.

L'enveloppe du bâtiment :

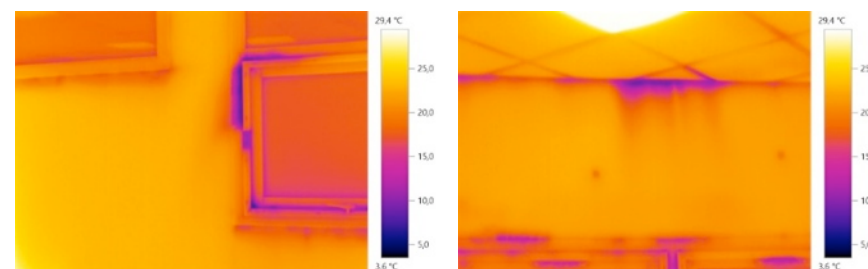
- Murs : isolation intérieure (~10 cm)
- Menuiseries : 4/6/4
- Isolation en toiture de la salle : 20 cm (DCE – non vérifié).
- Isolation du plancher bas ; isolation périphérique (1,2m) et murs nord (arrière-scène)
- Des ponts thermiques importants
- Des infiltrations importantes

Les plafonds de cantine sont peu isolés. Ceci se traduisant par une difficulté de chauffage l'hiver et des locaux trop chaud l'été.



Ponts thermiques de dalle basse

Infiltrations en toiture



Infiltrations sur les menuiseries

Infiltrations en faux plafond



Infiltrations en bas de porte

Les équipements :

1. Chauffage.

Différents systèmes d'émission

- Plancher chauffant sur la surface du bâtiment
- Ventilo-convecteurs dans les salles du coisetan et du coisin (gaz)
- CTA dans la grande salle
- Préchauffage air du flux entrant de la CTA pour renouvellement d'air
Plafonds électriques

Différentes sources d'énergie :

- Gaz
- Electricité
- Pompe à chaleur réversible

2. Climatisation

- Cassettes en plafond dans la cantine
- Ventilo-convecteur dans la grande salle

Ces éléments sont alimentés par deux pompes à chaleur DAIKIN air/eau réversibles

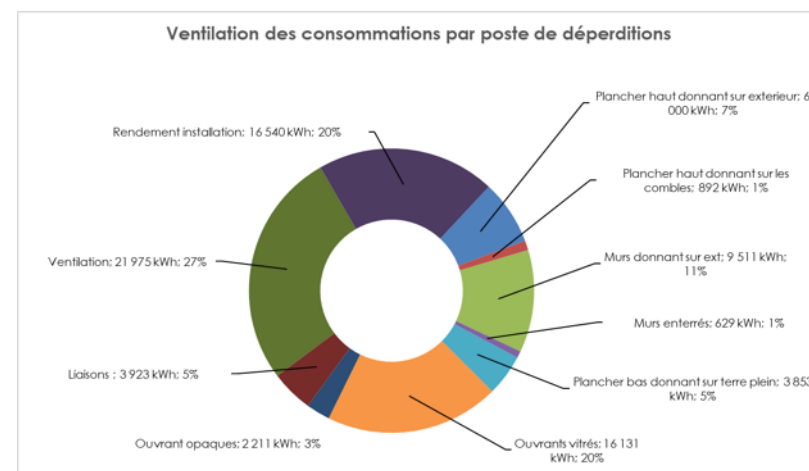
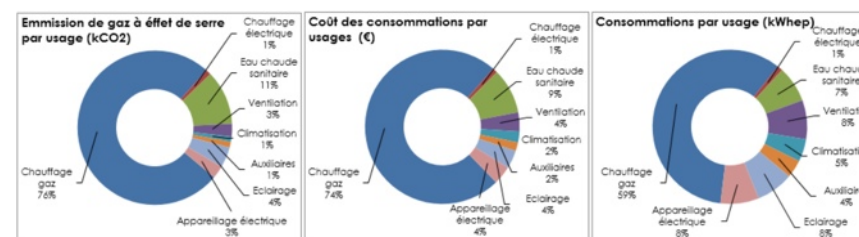
3. Ventilation :

- Centrale de traitement d'air pour le chauffage de la grande salle
- Hotte de cuisine pour l'extraction de la salle et de la cuisine avec transfert d'air entre la grande salle et la cuisine pour le renouvellement d'air
- Extraction dans les sanitaires
- Extraction dans les salles du Coisetan et du Coisin

4. Constat de fonctionnement

- Le plancher ne chauffe pas de façon uniforme.
- Ce problème est probablement lié à un embouage ou à de l'air dans les circuits.
 - Le ventilo-convecteur du coisetan ne marche pas
 - L'extraction des salles coisin et coisetan est trop faible
 - Le renouvellement d'air de la salle est trop faible (peu de transfert entre la cuisine et la salle)
 - L'extraction de la cuisine fonctionne mal
 - Les toilettes du coisin sont très froides

5. Bilan énergétique



5 - Orientations retenues

Au niveau fonctionnel :

Suite aux études de programmation, la commune a identifié les orientations retenues dans le cadre de la présente opération et qui devront être intégrées dans le projet de rénovation de la salle polyvalente :

- La capacité d'accueil de la salle du Lac reste inchangée
- Affectation d'une salle à manger et de vestiaires au restaurant scolaire uniquement avec accès spécifique dédié
- Mutualisation de l'usage de la cuisine entre le restaurant scolaire et les autres activités liées à la salle (sans simultanéité d'usage)
- Création d'un office pour préparation culinaires des associations notamment, en lien avec l'extérieur
- Ouverture du bar du côté hall uniquement
- Suppression des vestiaires et création de portiques avec rangements intégrés dans la salle du Lac
- Création d'un espace extérieur en lien avec la salle du Lac

Au niveau de l'enveloppe financière :

Le budget dédié à cette opération est de 740 000.00 € HT travaux.

Cette enveloppe financière comprend une rénovation fonctionnelle et énergétique qui intègre :

- Rénovation fonctionnelle des espaces y compris sanitaires
- Mur mobile en OPTION
- Faux plafond salle + scène
- Espaces extérieurs
- Révision Toiture
- Remplacement des menuiseries
- Isolation des plafonds du restaurant scolaire
- Ventilation cantine (salles à manger)
- Ventilation de la salle « Le Lac »
- Faux plafond + isolation hall
- Reprise de la chaufferie (connexion à un éventuel réseau de chaleur ou remplacement de la chaudière actuelle)

6 - Les besoins fonctionnels

Les locaux :

Pour le Restaurant scolaire

- Dédier des salles à manger au restaurant scolaire pour 55 places avec la possibilité de faire 2 services.
- Bénéficier de vestiaires élèves adaptés à l'entrée de l'espace restauration (besoin de 50 à 60 patères)

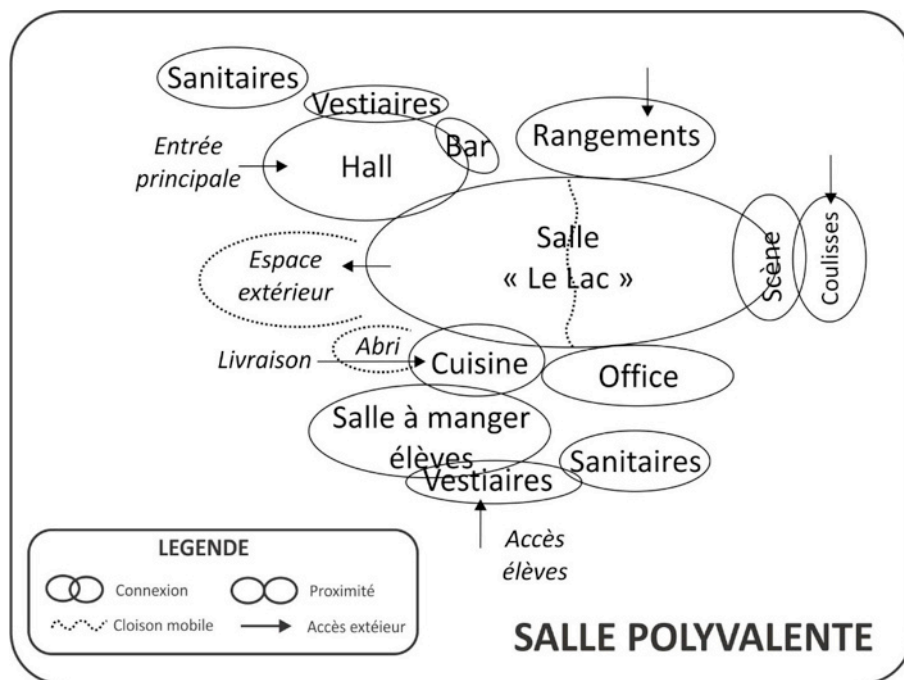
Pour les associations et des locations

- Optimiser et réorganiser les zones de stockage avec éventuellement un accès au R+1 plus facile (modification de l'escalier existant)
- Améliorer l'acoustique de la salle du Lac
- Bénéficier d'une salle attenante à la cuisine (= office) et la salle du Lac (en remplacement de la salle du Coisetan) pour les préparations d'animations/pour faire annexe à la cuisine qui est trop exigüe/....)
- Pouvoir séparer la salle du Lac en 2 parties afin de pouvoir louer une salle plus petite (à prévoir en option)
- Optimiser la surface du bar et des vestiaires
- Bénéficier d'un espace extérieur dans le prolongement de la salle du Lac pour un usage lors des manifestations

Les surfaces souhaitées :

| Types de locaux | BESOINS TEORIKES | | | Commentaires |
|---------------------------------------|---------------------------------|-------------|-------------------------------|---|
| | S.U. unitaire (m ²) | Nbre locaux | S.U. totale (m ²) | |
| SALLE POLYVALENTE | | | 492 m² | |
| Sas | 4 | 1 | 4 | |
| Hall d'accueil | 60 | 1 | 60 | |
| Vestiaires | 7 | 1 | 7 | Portiques à intégrer dans des placards dans la salle ou dans le hall sur 70 cm de profondeur soit environ 10 ml |
| Salle du Lac | 258 | 1 | 258 | 360 places sur chaises ou 256 places à table |
| Scène | 43 | 1 | 43 | |
| Arrière scène | 13 | 1 | 13 | Avec point d'eau |
| Bar | 8 | 1 | 8 | En lien avec le hall |
| Stockage associations | 10 | 1 | 10 | Local accessible depuis l'extérieur |
| Stockage Tennis de table | 14 | 1 | 14 | En lien avec la salle du Lac |
| Stockage chaises et tables | 20 | 1 | 20 | Stockage sous la scène envisagé |
| Stockage mezzanine | 26 | 1 | 26 | |
| Sanitaires | 23 | 1 | 23 | H, F, PMR |
| Local entretien | 6 | 1 | 6 | Stockage du chariot ménage |
| CUISINE | | | 68 m² | |
| Cuisine | 48 | 1 | 48 | |
| Office | 20 | 1 | 20 | Salle pour les associations - annexe de la cuisine |
| RESTAURANT SCOLAIRE | | | 127 m² | |
| Salle à manger | 77 | 1 | 77 | 55 places - 1,4 m ² /place |
| Vestiaires | 44 | 1 | 44 | 55 patères |
| Sanitaires enfants - maternelles | 6 | 1 | 6 | Adaptés au maternelles |
| TOTAL SU | | | 687 m² | |
| ESPACES EXTERIEURS | | | 120 m² | |
| Espaces pour manifestations | 100 | 1 | 100 | Capacité 100 personnes |
| Espace abrité en lien avec la cuisine | 20 | 1 | 20 | |

Le schéma fonctionnel d'organisation :



Exigences générales :

Le programme technique détaillé réalisé par les bureaux d'études ENER'BAT et Dyn*AMO qui sera fourni aux équipes de maîtrise d'œuvre candidates pour la deuxième phase de la consultation explicite les points suivants :

- Exigences générales (cadre réglementaire)
- Exigences relatives à la protection et au confort des usagers
- Exigences techniques par corps d'état
- Exigences énergétiques et environnementales
- Fiches par local

Deux points extraits de ces chapitres du programme technique détaillé méritent d'être soulignés ici :

- Performance BBC rénovation :

Aucun label n'est demandé dans le cadre de cette rénovation. En revanche, nous chercherons à atteindre des performances importantes et résolument ambitieuses (BBC rénovation) afin d'éliminer tout risque d'un besoin de rénovation réglementaire ou pas à l'avenir et, par ailleurs, de pouvoir bénéficier des aides départementales dédiées à la performance énergétique.

La reprise de l'isolation des murs intérieurs pourra être proposée si elle s'avère nécessaire pour atteindre le niveau BBC rénovation.

- Traitement de l'acoustique :

Les matériaux intérieurs (ou équipements dédiés) devront permettre d'améliorer l'acoustique des salles à manger, pour laquelle une attention particulière devra être apportée. Cette thématique sera traitée, à minima, de manière réglementaire.

Les questions d'acoustique de la grande salle (temps de réverbération, et limitation du bruit par rapport aux riverains) devront être traitées.

7 - Calendrier

| | |
|--------------------------------|---|
| Été 2018 | Publication d'un avis d'appel public à la concurrence |
| Automne 2018 : | Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre selon procédure adaptée (M.A.P.A.) : Réception des candidatures, sélection d'au moins 3 candidats Visite de la salle polyvalente avec les candidats sélectionnés Remise des offres par les candidats sélectionnés Audition des candidats sélectionnés et choix définitif Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre |
| Hiver 2018 : | Études : Diagnostic, Esquisses, APS, APD |
| 1er semestre 2019 : | Autorisations d'urbanisme et dossiers de demande de subvention Plans d'exécution, DCE, appels d'offres. |
| 2ème semestre 2019 puis 2020 : | Travaux : Éventuellement par tranches (il est fortement souhaité de faire les travaux de la cantine pendant les vacances scolaires si possible l'été 2019). |

Le calendrier des travaux sera établi pour limiter les interventions en site occupé ce qui pourrait nécessiter de réaliser certains travaux par tranches.

8 - Documents complémentaires

qui seront donnés aux candidats lors de la deuxième phase de sélection des candidatures

- *Programme Technique Détaillé avec les fiches par local :*
 - *Dénomination et description du local.*
 - *Caractéristiques générales.*
 - *Prestations architecturales.*
 - *Prestations techniques*

- *Les annexes du Programme Technique Détaillé :*
 - *PLU*
 - *Plans et coupes du bâtiment*
 - *Plan topographique du site*
 - *Plans des réseaux*
 - *Diagnostics réalisés (Structure, Accessibilité, Amiante, S.I., ...)*

B - Règlement de la consultation

1) Procédure

La sélection d'une équipe de Maîtrise d'œuvre est organisée dans le cadre d'une procédure adaptée (M.A.P.A.) sans remise de prestation selon article 27 du Décret du 25 mars 2016 après mise en compétition comprenant 2 phases :

- 1 - Publication d'un avis d'appel public à la concurrence. Réception des candidatures. Puis Sélection sur dossier d'au moins 3 candidats après examen des compétences, références et moyens adaptés à l'opération.
- 2 - Envoi du dossier de consultation aux candidats sélectionnés. Visite de la salle polyvalente avec l'ensemble des candidats sélectionnés. Remise des offres par ces candidats (note méthodologique et proposition du taux de rémunération). Dans le cadre de cette seconde phase, la commune procédera à des auditions des candidats sélectionnés.

2) Critères de sélection des candidats :

- 1 - En première phase, sélection de la candidature :
 - Références adaptées à l'opération
 - Compétences adaptées à l'opération
 - Moyens adaptés à l'opération
- 2 - En deuxième phase, sélection de l'offre avec audition des candidats sélectionnés :
 - Pertinence de la note méthodologique et compréhension des enjeux : 60 %
 - Prix des prestations selon proposition du taux de rémunération : 40 %

3) Mission proposée :

Marché de maîtrise d'œuvre élaboré suivant les directives de la loi MOP.
DIAG + BASE + EXE selon loi MOP et OPC.

4) Compétences recherchées :

Chaque équipe devra comprendre nécessairement un architecte qui en sera le mandataire, et les bureaux d'études techniques adaptés à cette opération (structure, thermique, fluides, économiste, acousticien ...)

Il n'y a pas de clause d'exclusivité pour la création des équipes.

5) Déroulement de la procédure :

La procédure se déroulera selon le calendrier indicatif suivant :

| | |
|---|---|
| Juillet 2018 | - Publication de l'Avis d'Appel Public à la Concurrence |
| <u>Vendredi 14 septembre 2018 avant 17H00</u> | <u>- Date limite de réception des candidatures</u> |
| Lundi 17 septembre 2018 | - Gestion des offres dématérialisées |
| Mardi 18 septembre 2018 | - Ouverture des plis |
| <u>Mardi 25 septembre 2018 16h00</u> | <u>- Visite de la salle polyvalente avec les équipes candidates sélectionnées</u> |
| <u>Lundi 8 octobre 2018 avant 16h00</u> | <u>- Remise par les candidats de leur offre (note méthodologique et proposition de rémunération)</u> |
| <u>Vendredi 12 octobre 2018 à partir de 8h30</u> | <u>- Audition des candidats</u> |
| Fin octobre 2018 | - Validation du choix du candidat lauréat |
| Novembre 2018 | - Passation d'un marché de maîtrise d'œuvre |

Les délais de sélection étant courts Il est demandé aux candidats de se rendre disponibles aux dates soulignées indiquées ci-dessus

Les autres données du déroulement de la procédure sont détaillées dans l'Avis d'Appel Public à la Concurrence ci-après

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE **Sainte-Hélène-du-Lac (Savoie)**

Objet du marché : Marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire.

Pouvoir adjudicateur : Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac 73800 Sainte-Hélène-du-Lac.

Caractéristiques principales : Rénovation fonctionnelle et énergétique de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire. Montant prévisionnel de travaux d'environ 740 000 € HT

Calendrier prévisionnel : Études, projet et demandes de subvention : fin 2018 début 2019. Travaux 2019 et 2020

Composition des équipes : Chaque équipe devra comprendre nécessairement un architecte qui en sera le mandataire, et les bureaux d'études techniques adaptés à cette opération (structure, thermique, fluides, économiste, acousticien ...)

Procédure : Procédure adaptée selon article 27 du Décret du 25 mars 2016 après mise en compétition comprenant 2 phases :

- 1 - Sélection sur dossier d'au moins 3 candidats après examen des compétences, références et moyens, adaptés à l'opération.
- 2 - Envoi du dossier de consultation aux candidats sélectionnés, visite du site avec les candidats sélectionnés prévue le mardi 25 septembre 2018 à 16h00 puis remise des offres par ces candidats le lundi 8 octobre 2018 avant 16h00. Dans le cadre de cette seconde phase, la commune procédera à des auditions des candidats sélectionnés

Critères de sélection des candidats :

- 1 - en première phase : sélection de la candidature : références, compétences et moyens, adaptés à l'opération.
- 2 - en deuxième phase : sélection de l'offre après audition des candidats sélectionnés :
 - Pertinence de la note méthodologique et compréhension des enjeux : 60 %
 - Prix des prestations selon proposition du taux de rémunération : 40 %

Mission proposée : Marché de maîtrise d'œuvre élaboré suivant les directives de la loi MOP. DIAG + BASE + EXE selon loi MOP et OPC.

Justifications à produire : 1ère phase : une lettre de candidature et de motivation ; les pièces mentionnées dans les articles 50,51,52,53,54 du Décret du 25 mars 2016 ; déclaration du candidat, certificats et attestations sociales et fiscales ; attestations d'assurance et de qualifications professionnelles ; liste des réalisations en opérations similaires avec dossier photographique et graphique.- 2ème phase : note méthodologique et proposition du taux de rémunération.

Date limite de réception des candidatures : VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 AVANT 17 HEURES.

Les dossiers de candidature devront parvenir sous pli recommandé avec accusé de réception, ou être déposés par voie électronique sur le profil d'acheteur de la commune à l'adresse suivante <http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com> , ou être déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

“Madame le Maire de Sainte-Hélène-du-Lac - 1, place de la Mairie - 73800 Sainte-Hélène-du-Lac ” sous enveloppe cachetée portant la mention « Rénovation de la salle polyvalente et de la salle de restauration scolaire – Marché de maîtrise d'œuvre – recensement des candidats - Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis»

Renseignements : Auprès de la Mairie de Sainte-Hélène-du-Lac : (permanences : mardi de 17h à 19h, mercredi de 14h à 17h, vendredi de 16h à 18h)
tel : 04 79 84 22 75 site internet de la commune : www.sainte-helenedulac.com - mail : mairie@sainte-helenedulac.com

Date d'envoi à la publication : juillet 2018